

Alarme type 4 autonome OREXA radio LoRa 868 MHz IP55

Référence : F3180002

DESCRIPTION :

- Alimentation : 1 pile lithium 3V
- Fréquence : 868 MHz
- Signal sonore : 90dB à 2m
- Technologie : Radio LoRa
- Portée libre : 8 Km
- Dimensions : L. 100 x H. 215 x P. 30 mm
- Poids : 284 g
- Protection : IP 55



INFORMATION PRODUIT

Alarme Type 4 Autonome OREXA Radio LoRa – Sécurité Incendie Sans Fil pour Entreprises et Chantiers

Optez pour une solution fiable et immédiatement opérationnelle avec l'**alarme type 4 autonome OREXA**, conçue pour sécuriser efficacement vos sites professionnels. Grâce à sa **technologie radio LoRa (868 MHz)**, cette **alarme incendie type 4 OREXA** se déploie **sans câblage**, sans paramétrage complexe, et garantit un **déclenchement simultané** sur l'ensemble des points d'alarme du réseau.

Idéale pour les **chantiers terminés**, les **sites temporaires**, les zones à **contraintes techniques** ou à **risque amiante**, l'alarme OREXA assure une alerte sonore et visuelle conforme, tout en restant **compacte, robuste (IP55)** et facile à installer en montage mural.

Caractéristiques principales de l'alarme type 4 OREXA

- **Alimentation** : 1 pile lithium 3V (fournie)
- **Livré avec** : capot de protection
- **Boîtier** : compact et discret
- **Fréquence** : 868 MHz



- **Technologie : Radio LoRa**
- **Signal d'évacuation :**
 - Son conforme à la norme **NFS 32001 (90 dB à 2 m)**
 - **Flash lumineux** : 3 LEDs rouges
- **Durée de diffusion du signal** : 5 minutes
- **Portée en champ libre** : jusqu'à **8 km**
- **Portée en bâtiment** : environ **200 à 250 m**
- **Indice de protection** : **IP55**
- **Dimensions** : L 100 x H 215 x P 30 mm
- **Poids** : 284 g
- **Fixation** : montage mural

Spécificités OREXA (réseau intelligent et supervision)

Cette alarme type 4 OREXA se distingue par des fonctions avancées qui sécurisent la transmission et facilitent l'exploitation sur site :

- **Supervision à distance via l'application Smart OREXA** : contrôle et suivi du réseau possible depuis l'application.
- **Reconnaissance automatique des alarmes du réseau** : détection et identification des dispositifs connectés, sans intervention manuelle.
- **Protocole radio redondant et rebouclé** : les signaux circulent par plusieurs chemins pour garantir la transmission même en cas de défaillance.
- **Fonction répéteur intégrée** : l'appareil relaie les signaux radio pour étendre la portée et améliorer la communication dans les zones difficiles.

Avantages du produit

- **Conformité réglementaire** : répond aux exigences de sécurité incendie, notamment lorsque plus de 50 personnes sont présentes ou en présence de matières inflammables.
- **Installation rapide, 100% sans fil** : pas de câbles, pas de travaux, déploiement simplifié.
- **Déclenchement simultané** : alerte homogène et immédiate sur tout le réseau d'alarmes.
- **Solution mobile et robuste** : adaptée aux sites temporaires, environnements contraignants, chantiers et bâtiments.

À Ne Pas Manquer

Pour une sécurité renforcée, découvrez aussi notre [sélection d'alarmes et détecteurs de fumée et de gaz](#), ou optez pour des solutions avancées en explorant [notre gamme d'incendie et évacuation](#). Si vous cherchez une alarme plus adaptée aux environnements complexes, explorez notre [collection d'alarmes Type 5](#).

Investir dans cette alarme, c'est garantir non seulement la conformité légale mais aussi la sécurité et la tranquillité d'esprit sur vos sites professionnels. Avec une installation facile et des performances fiables, ce produit s'intègre harmonieusement à toute stratégie de sécurité incendie.

Ce que prévoit la législation

Le Code du travail, via ses articles R4227-28 à R4227-41, impose à tous les établissements recevant du public ou du personnel de mettre en place un dispositif efficace de prévention et d'alerte incendie.

Dès lors que plus de 50 personnes sont accueillies, ou que des produits inflammables sont présents, une alarme sonore conforme est obligatoire (article R4227-34). Découvrez notre sélection d'[alarmes Type 4 et détecteurs](#) pour répondre à cette exigence.



Une consigne de sécurité, affichée bien en vue, est exigée dès que le local regroupe plus de 5 personnes (article R4227-37). Retrouvez nos [consignes de sécurité incendie](#) prêtes à l'emploi.

Enfin, des extincteurs adaptés et en nombre suffisant doivent être installés dans vos locaux (article R4227-29). Consultez notre gamme d'[extincteurs](#) fiables et faciles à utiliser

Les informations figurant dans cette fiche produit sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une étude réglementaire.

La conformité de l'installation aux prescriptions des assurances, commissions de sécurité et textes réglementaires en vigueur relève exclusivement de la responsabilité du client. La société décline toute responsabilité en cas de refus, réserve ou demande complémentaire émanant d'un organisme de contrôle.

Information importante : cet équipement participe à la prévention des risques et doit être choisi en cohérence avec les spécificités de votre site et de votre activité.

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. F3180002

